

AFRIQUE

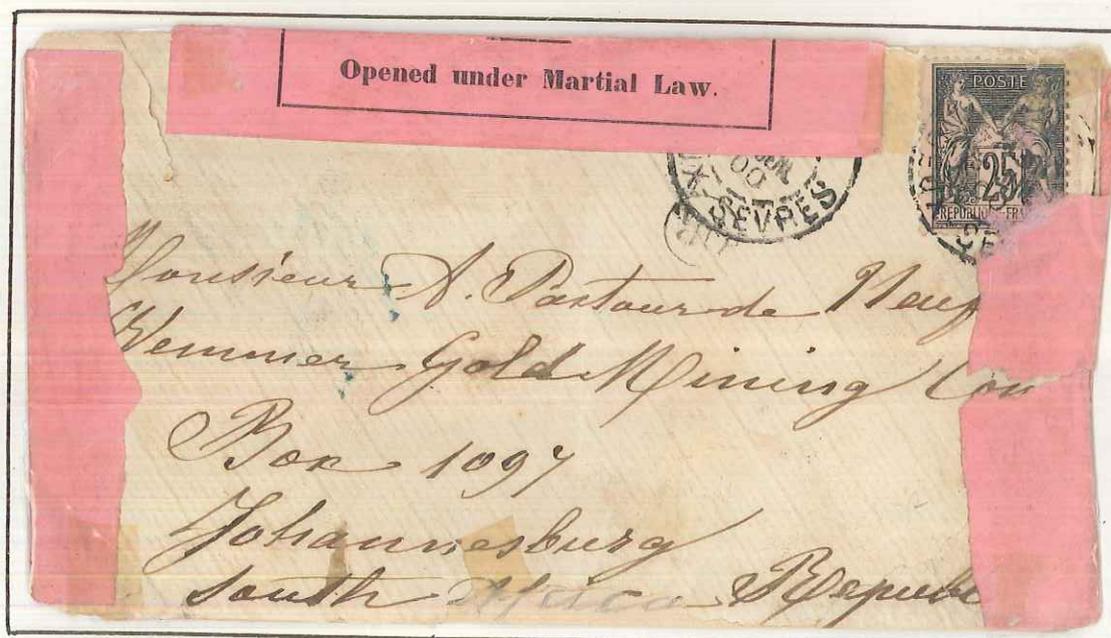
AFRIQUE DU SUD - Protectorat Britannique

LE CAP DE BONNE ESPERANCE - Entrée U.P.U. le 01.02.1895



Tarif pré-U.P.U. du 01.07.1879, 1^{er} échelon de poids = 75 c.
Voie d'Angleterre - Timbre à date type 18

Guerre des Boers 1899-1902



Lettre d'un civil français du département des Deux-Sèvres (ville illisible) du 30.07.1900 adressée à un civil sud africain à Lourenço Marques : timbre à date du 11.09.1900 au verso, ouverte par la censure à l'arrivée et refermée par la bande rose Victorienne : opened under Martial Law (ouvert par la Loi Martiale) . Griffes OR : Origine Rurale dans un cercle.



Tarif du 01.05.1878 : Décret du 16.04.1878, 2^{ème} échelon de poids, 15 à 30g. = 50 c. + taxe de recommandé de 25 c. tarif du 16.01.1879 : Loi du 26.12.1878 – Timbre à date type A.

Certificat au verso

Recommandé

DAVID DE LÉON COHEN

MARSEILLE

ابي مر

118

مطالع جناب السيد الحاج ميرزا فضل الله عبد الجواد المحترم

Monsieur

Hadj Mirza Fazlollah Abdel Jawad

Via

Caire

Brindisi

~~~~~

(Egypte)



Lettre recommandée de Marseille pour Le Caire (Egypte)

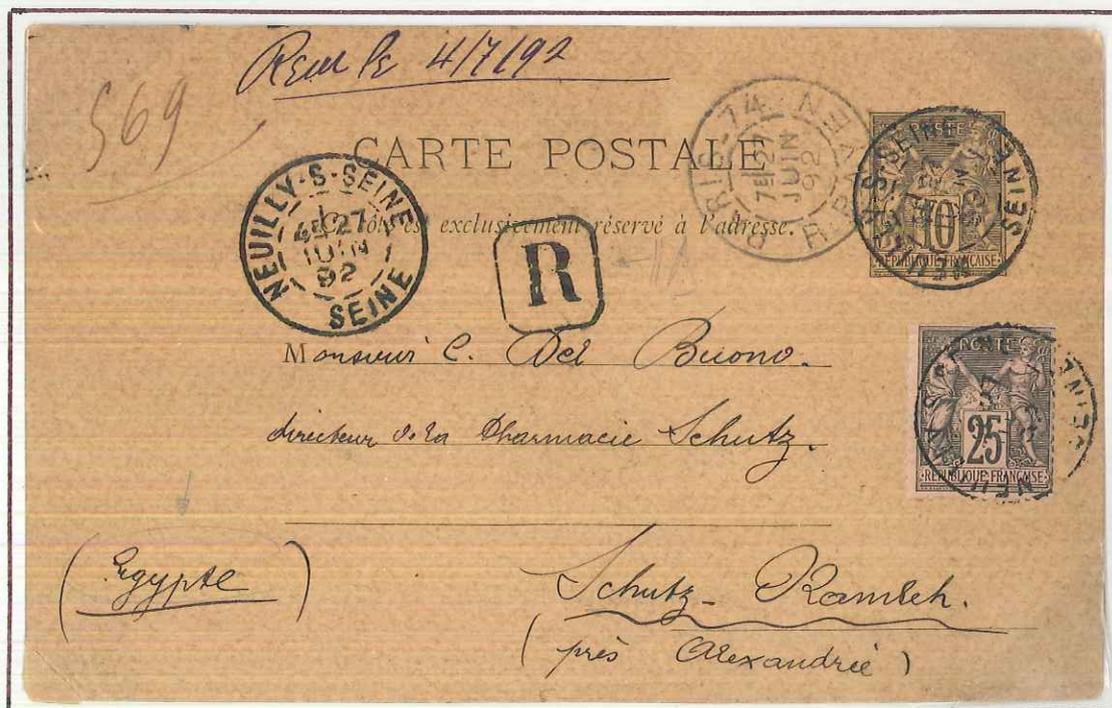
Tarif du 01.04.1879, décret du 16.04.1879, 2<sup>ème</sup> échelon de poids 15 à 30g. = 50c. + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878. Voie de Brindisi.

# AFRIQUE

**EGYPTE - Entrée à l'U.P.U. le 01.05.1878**



Le tarif du 01.04.1879 pour la carte postale est de 10c.. Cette carte postale datée du 18 avril 1879 a été affranchie à l'ancien tarif du 1.05.1878 soit 15c.



Tarif du 1.04.1879 pour la carte postale = 10c. + taxe de recommandé de 25c, tarif du 16.01.1879  
Loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879.

## AFRIQUE

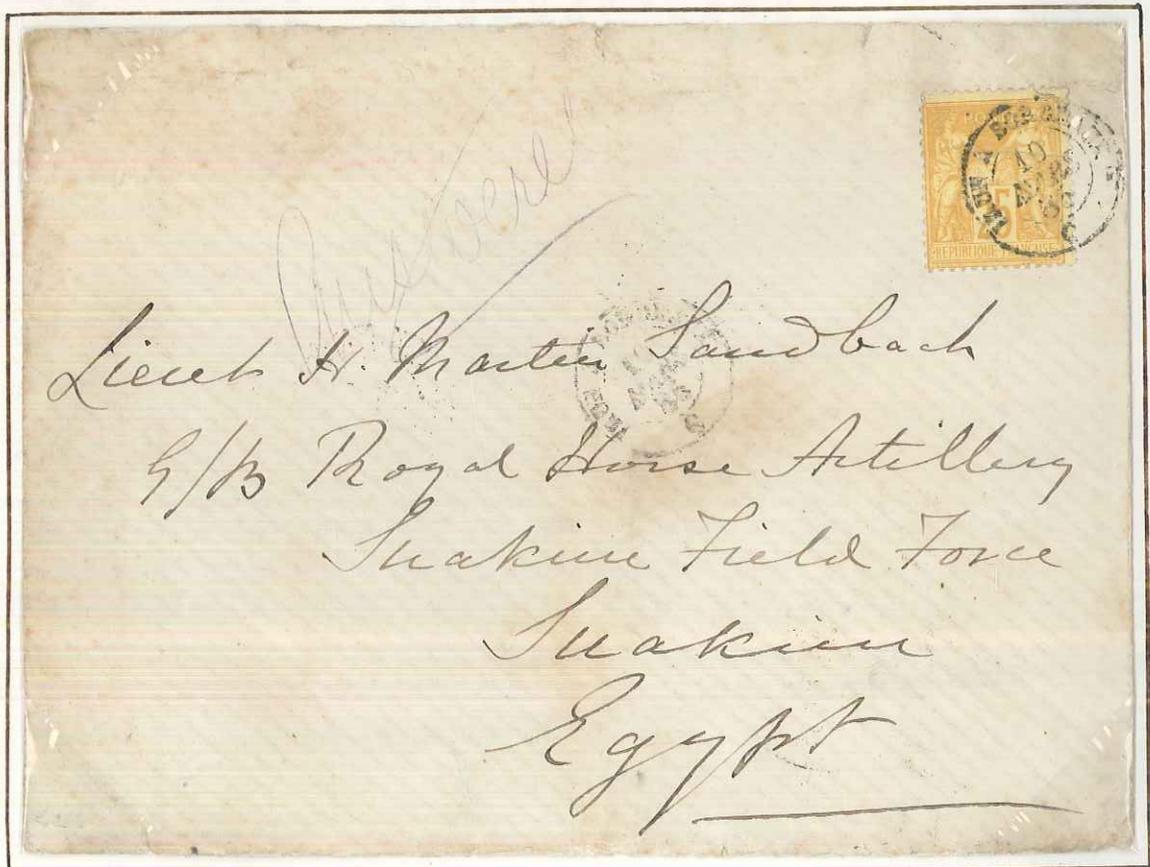
### **EGYPTE (Soudan égyptien)**

Expédition militaire anglaise à Suakim 1885 – 1886

Les rares lettres au départ de France et affranchies avec un timbre au type Sage, pour les soldats en opérations à Suakim sont connues à travers l'Office Postal civil égyptien entre le 9 février et le 21 mars 1885.

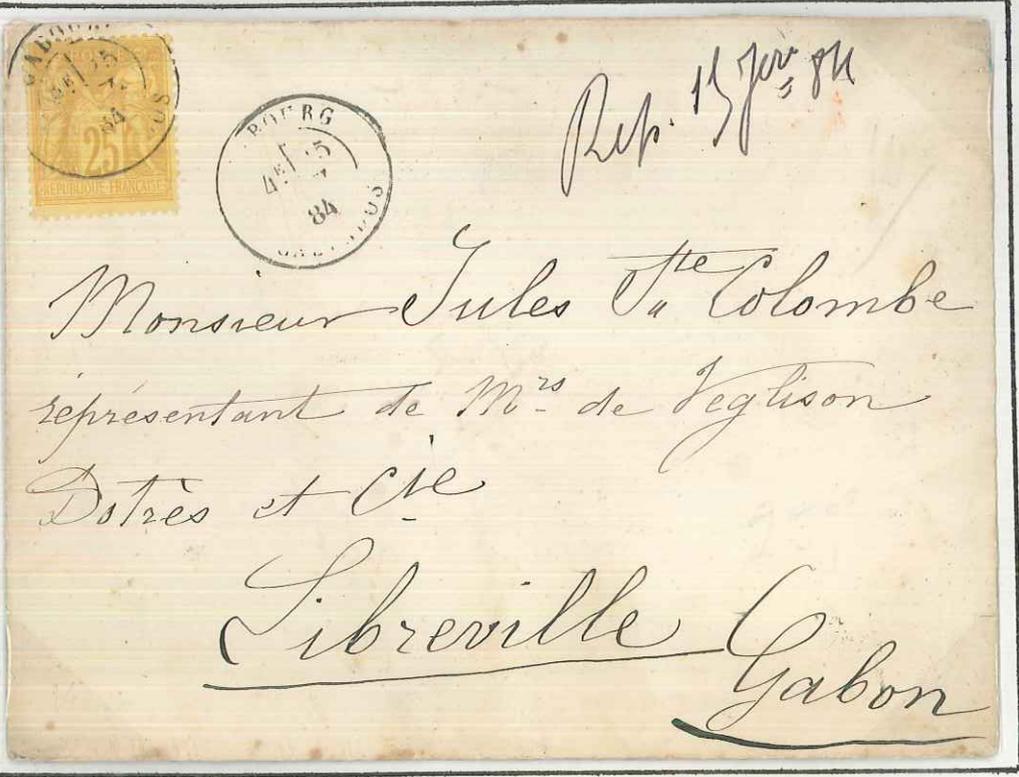
L'expédition britannique de Suakim, à l'est du Soudan égyptien au bord de la mer Rouge, a eu deux objectifs militaires : le premier a été de sécuriser le port de Suakim et le second a été la construction d'un chemin de fer de Suakim à Berber, villes distantes d'environ 360 kms.

Suite à l'accord du 20 février 1885, un détachement du corps de l'Office Postal britannique a été envoyé pour servir l'expédition militaire. Un autre office postal a été ouvert à l'île Quarantine, quartier général de l'état major de Suakim. Fin mai, le corps expéditionnaire britannique retourne au delta après avoir démantelé la ligne de chemin de fer.



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881, décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes soit 25 c. pour la lettre 1<sup>er</sup> échelon de poids.

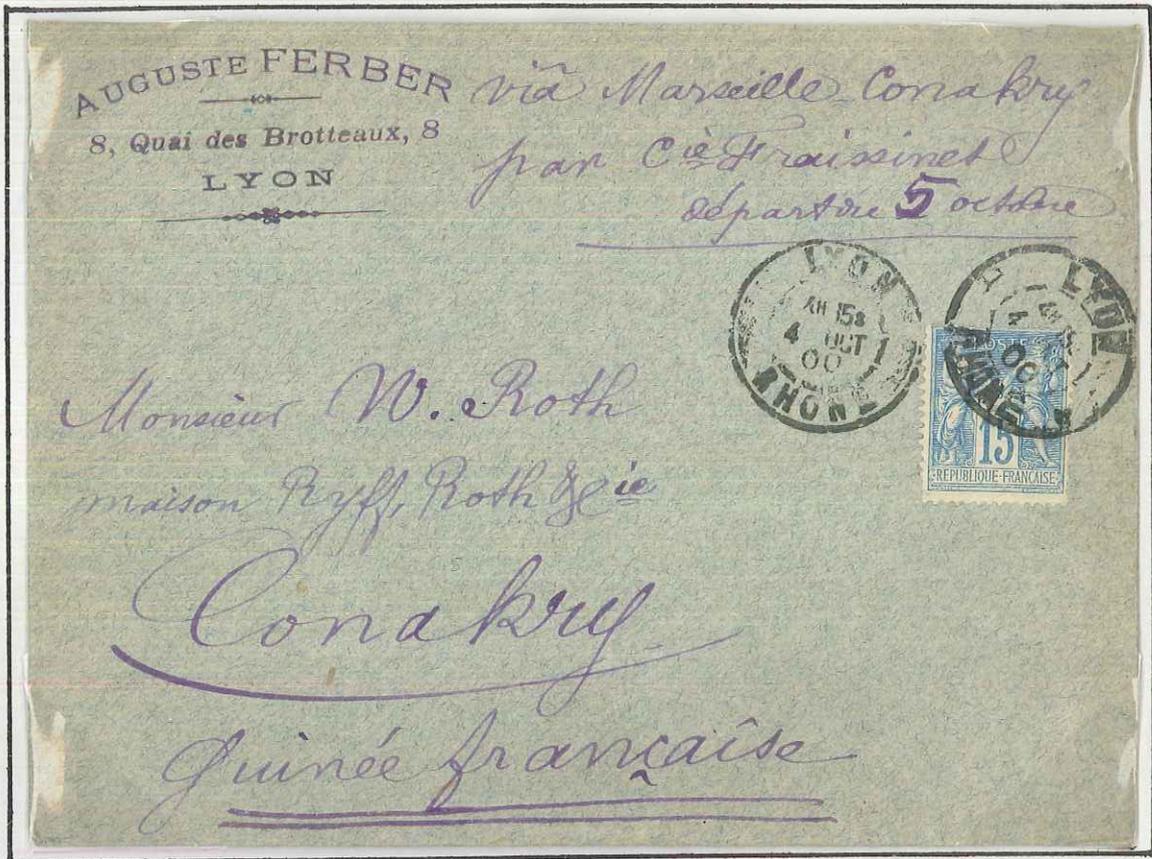
**Deux lettres connues à ce jour**



Tarif du 01.04.1879 pour les colonies françaises, décret du 27.03.1879.  
1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 25c.

# AFRIQUE

**GUINEE** Colonie française



Dès le 01.01.1899, les lettres pour les colonies françaises ne sont plus passibles du tarif UPU, mais du tarif intérieur français soit 15c. pour la lettre 1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g.

## AFRIQUE

### **LIBERIA**

Colonie Anglaise. Entrée UPU le 01.04.1879.



Tarif unique UPU du 01.10.1881, décret du 07.09.1881 abandon de toutes les surtaxes maritimes.  
1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 25c. Lettre de Charroux (Vienne) du 5 septembre 1896 pour Monrovia au Libéria. Arrivée le 2 octobre 1896 et retournée à Rennes (Ille et Vilaine) en janvier 1897, date illisible.  
Griffe manuscrite en rouge pour la réexpédition : **8 rue nationale à Rennes (Ille et Vilaine)**

### **MAURICE (Ile)**

Colonie Anglaise. Entrée U.P.U. le 01.04.1879



Tarif n° 2 dit des Etats - Unis du 1.04.1879, décret du 27.03.1879.  
2<sup>ème</sup> échelon de poids 15 à 30g. = 70. Voie de Marseille

# AFRIQUE

**MAURICE (Ile) Entrée à l'U.G.P le 01.04.1877**

**Lettre avec texte daté de Montevideo (Uruguay) acheminée jusqu'à Marseille, affranchie à 35c. et réexpédiée pour l'Ile Maurice.**



Tarif du 01.04.1879 pour les colonies anglaises, décret du 27.03.1879.  
1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 35c.  
Trajet exceptionnel : Montevideo- Marseille- Ile Maurice



Tarif unique U.P.U. du 01.10.1881 : décret du 7.09.1881, 2<sup>ème</sup> échelon de poids 15 à 30g. = 50c.  
+ taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879

# AFRIQUE

## MADAGASCAR (Ile de)

*Protectorat français en 1885 - En 1895-96, l'expédition Duchesne aboutit à la déchéance de la Reine Ranavolana III et à l'annexion de l'Ile par la France qui abolit l'esclavage. De 1896 à 1905 Galliéni travaille à la pacification et exile la Reine.*



Tarif du 1.01.1899, loi du 8.04.1898 et décret du 26.12.1898 pour les lettres ordinaires dressées à des militaires français stationnés aux colonies et protectorats français, soumises au tarif intérieur français, soit 15 c.



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : Décret du 7.09.1881 pour les bureaux et colonies françaises, soit 25 c. pour la lettre 1<sup>er</sup> échelon de poids de 0 à 15 g. Lettre de Coulommiers (Seine et Marne) pour la poste restante de Majunga, (Madagascar), et réexpédiée à Djibouti. avec la griffe retour à l'envoyeur

AFRIQUE

MADERE (Ile de) - Colonie portugaise



Tarif du 01.04.1879, décret du 27.03.1879 de la carte postale = 10 c. + taxe de recommandation de 25 c., tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879  
Voie d'Angleterre



Tarif du 01.04.1879, décret du 27.03.1879 - 1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15 g = 25 c.  
+ taxe de recommandé de 25c., tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879

# AFRIQUE

**MOZAMBIQUE : Zambéze Portugais**



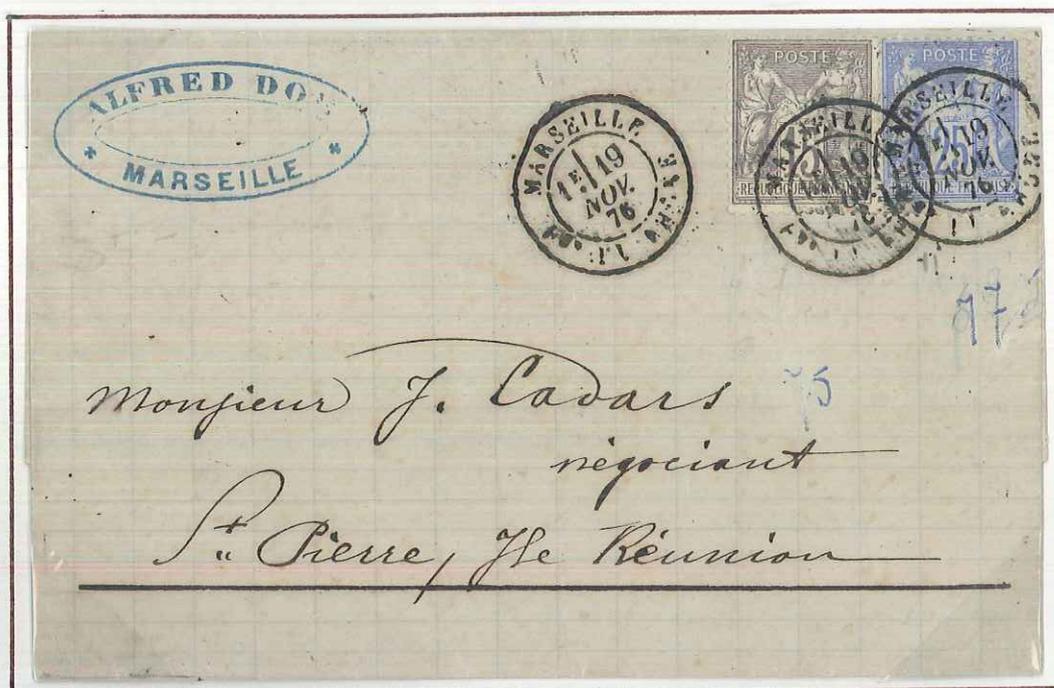
Lettre recommandée de Oran (Algérie) pour Quilimane (Zambéze Portugais) via  
Marseille et Diogo-Suarez.

Tarif unique UPU du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881. abandon de toutes les surtaxes maritimes  
1<sup>er</sup> échelon de poids = 25c. + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01. 1879, loi du  
26.12.1879 et décret du 3.01.1879

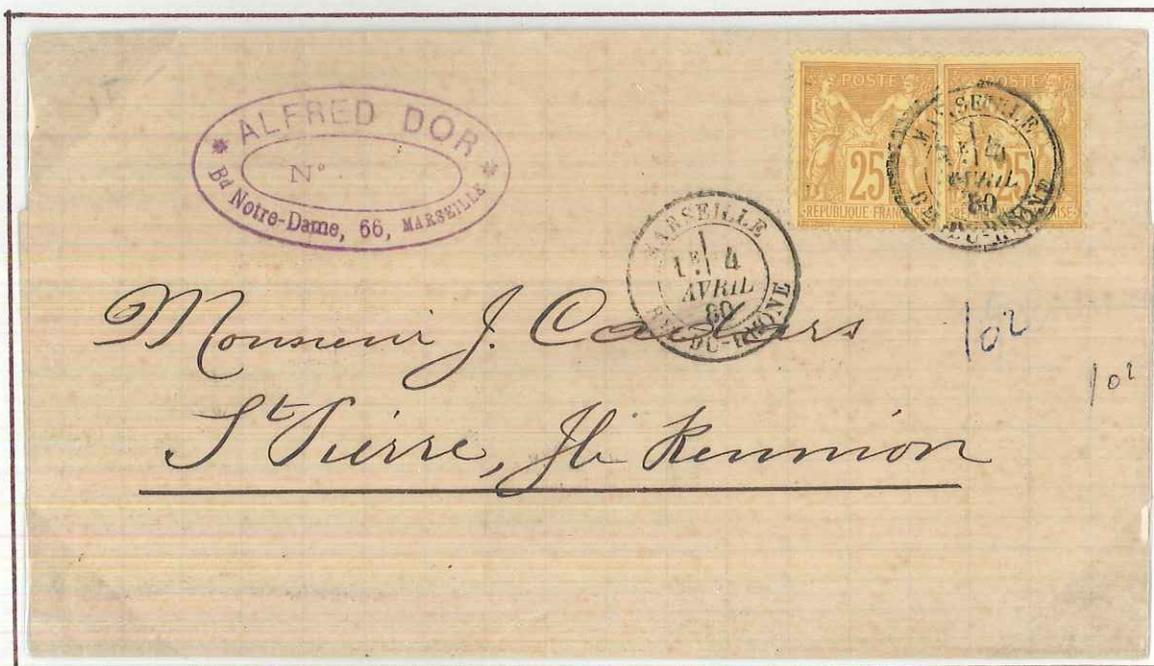
# AFRIQUE

**REUNION (Ile de)**

**Colonie française - Entrée U.P.U. le 1.07.1876.**



Tarif U.G.P. du 1.01.1876. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1876, le tarif n° 2 des Etats Unis est adopté pour l'ensemble des colonies françaises. Lettre 1<sup>er</sup> échelon de poids = 40 c.



Tarif du 1.04.1879 : décret du 27.03.1879 - 2<sup>ème</sup> échelon de poids, 15 à 30 g = 50 c.  
Timbre à date Type 18

AFRIQUE

SIERRA LEONE - Entrée U.P.U. le 1.01.1879

Colonie anglaise



Tarif unique U.P.U du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881 pour les imprimés jusqu'à 50g.  
envoyés sous enveloppe ouverte

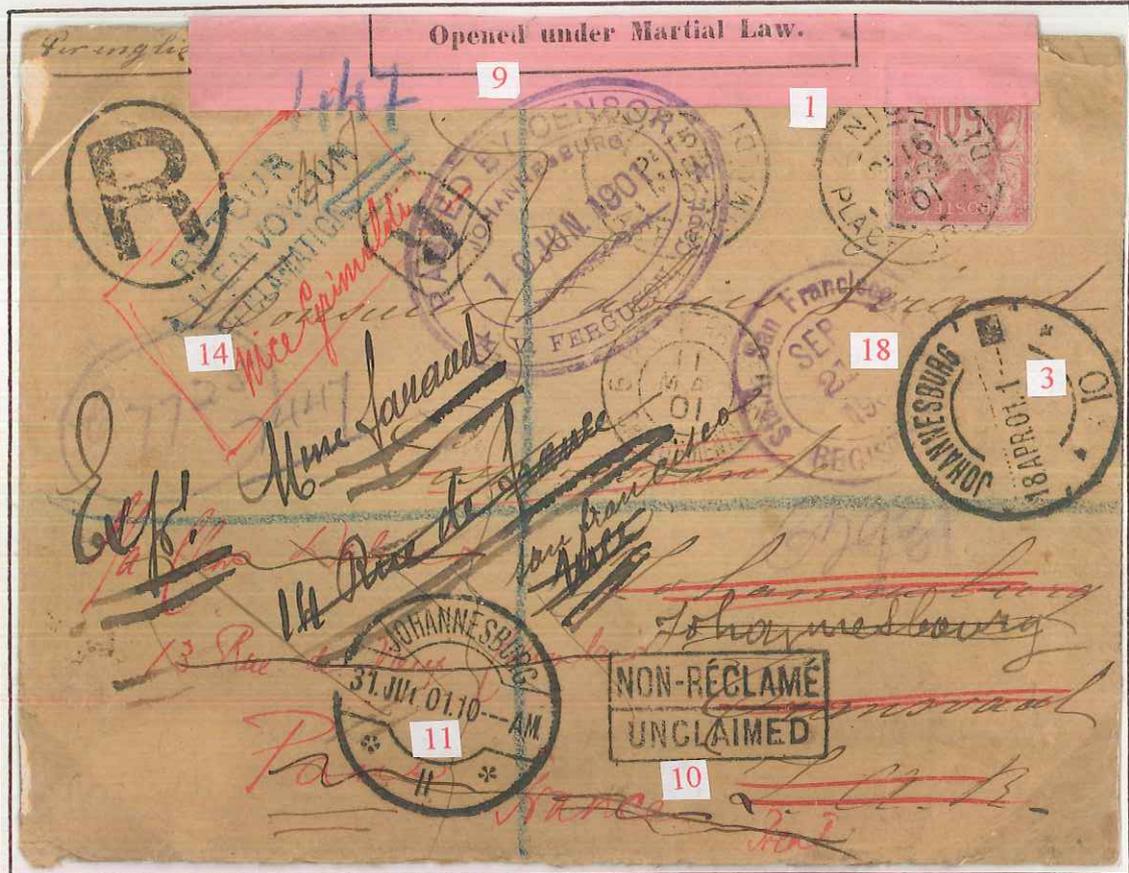


Tarif unique UPU du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881  
1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15 g = 25 c. + taxe de recommandé de 25c. : tarif du  
16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879

# AFRIQUE

## TRANSVAAL - Entrée U.P.U. le 1.07.1892

Opened under Martial Law.



### Cheminement de la lettre

- 1 - Départ de Nice : 15 mars 1901
- 2 - Arrivée Johannesburg le 5 avril 1901
- 3 - La lettre est censurée et repart de Johannesburg pour Paris le 18 avril
- 4 - Arrivée à Paris, rayon central le 11 mai
- 5 - Paris distribution 11 mai 1801
- 6 - Paris, rue de Rennes 11 mai
- 7 - Mention manuscrite au verso **Parti à Johannesburg, Poste Restante : Transvaal**
- 8 - La lettre arrive le 8 juin à Johannesburg, poste restante
- 9 - Cachet de censure, violet du 10 juin par le Capt.Fergusson



- 10 - Griffé **non-reclamé unclaimed**
- 11 - La lettre est de nouveau renvoyée à Paris: 31 juil.1901
- 12 - Arrive à Paris le - août 1901
- 13 - Transmise aux réclamations le 31 août
- 14 - Réexpédiée à Mme Ferrand à Nice : **griffe bleue : Retour à l'envoyeur + manuscrit en rouge : Nice Grimaldi**
- 15 - Arrivée à Nice le 1<sup>er</sup> sept.
- 16 - La lettre est réexpédiée chez le Dr. Canax Marquis à San Francisco (Californie) **Manuscrit au verso**
- 17 - Cachet d'arrivée de San Francisco du 20 sept.
- 18 - Ultime réexpédition le 21 sept. de San Francisco pour Nice

Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881.  
 1<sup>er</sup> échelon de poids = 25 c. + taxe de recommandé de 25 c.,  
 tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879

AFRIQUE

TRANSVAAL - Entrée U.P.U. 1.07.1892



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881: décret du 7.09.1881 pour les imprimés jusqu'à 50g. = 5c.  
Imprimé sous bande envoyé au Président de la République du Transvaal, Monsieur KRUGER

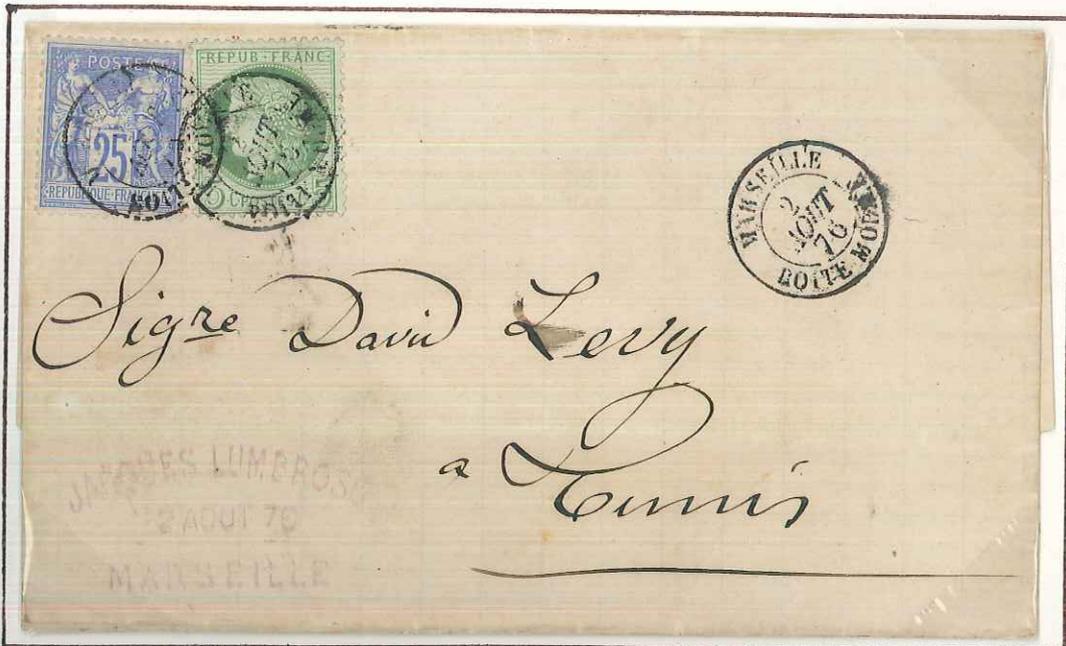


Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, 1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 25c.  
+ taxe de recommandé de 25c. , tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879.

AFRIQUE

*TUNISIE - Protectorat français - Entrée U.P.U. le 1.07.1876*

*En 1881, le Bey Muhammed Al - Saduq signe le traité du Bardo avec la France qui établit le protectorat Français sur la Tunisie.*



Tarif du 1.01.1876, 1<sup>er</sup> échelon de poids, 0 à 15 g = 30 c. pour les bureaux français de Tunisie, Maroc, Egypte et Turquie. Timbre à date Marseille Boite Mobile du 2 août 1876. Affranchissement composé Cérés - Type Sage.



Tarif du 1.04.1879 pour le protectorat Français de Tunisie : Lettre chargée affranchie à 0,95 fr.  
- 30c. = 2<sup>ème</sup> échelon de poids 15 à 30g. tarif du 1.04.1879.  
- 25c. = taxe de recommandé tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879.  
- 40c. = droit d'assurance, 10c/500frs ou fraction de 500frs., tarif du 1.07.1892, loi du 13.10.1892.

**ROUMET**  
R.H.P.  
*histoire postale*

Certificat n° 22019  
Paris le 04 septembre 2014

55, rue du faubourg Montmartre  
75009 PARIS  
Tél. : (33.1) 40 16 02 42  
contact@roumethp.fr

*La société Roumet Histoire Postale atteste avoir examiné:*  
Càd MARSEILLE / BOITE MOBILE / N° 53 + 78 sur lettre pour Tunis. 1876. -  
TB.+++++

*Photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.*



Associés-Gérants : Alexandre Roumet, Christian Pagnoux et Benoit Scheiff

AFRIQUE

TUNISIE - Protectorat français - Entrée U.P.U. le 1.07.1876



Tarif du 1.04.1879 de la carte postale : décret du 27.03.1879, soit 10 c.  
+ taxe de recommandé de 25 c. tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879



Tarif imprimé du 1.01.1876 : Loi du 03.08.1875 pour les papiers d'affaires ou de commerce de 50 à 100 g.  
= 10 c. + taxe de recommandé de 25 c., tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879

# AFRIQUE

ZANZIBAR - Bureau français : Entrée U.P.U. le 1.07.1889



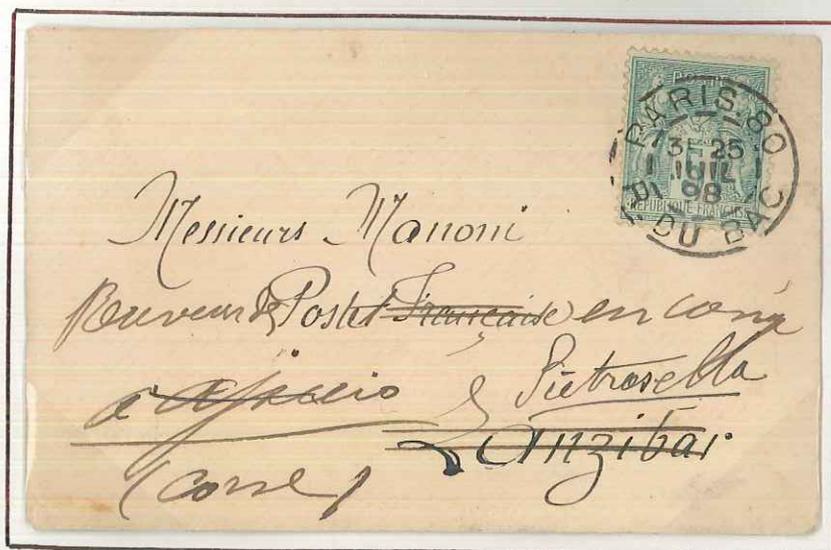
Lettre 1<sup>er</sup> échelon de poids, 0 à 15 g. = 25 c. + taxe de recommandé de 25c., tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878. Timbre à date du 18 février 1900 de LILLE- ESQUERMES- NORD.



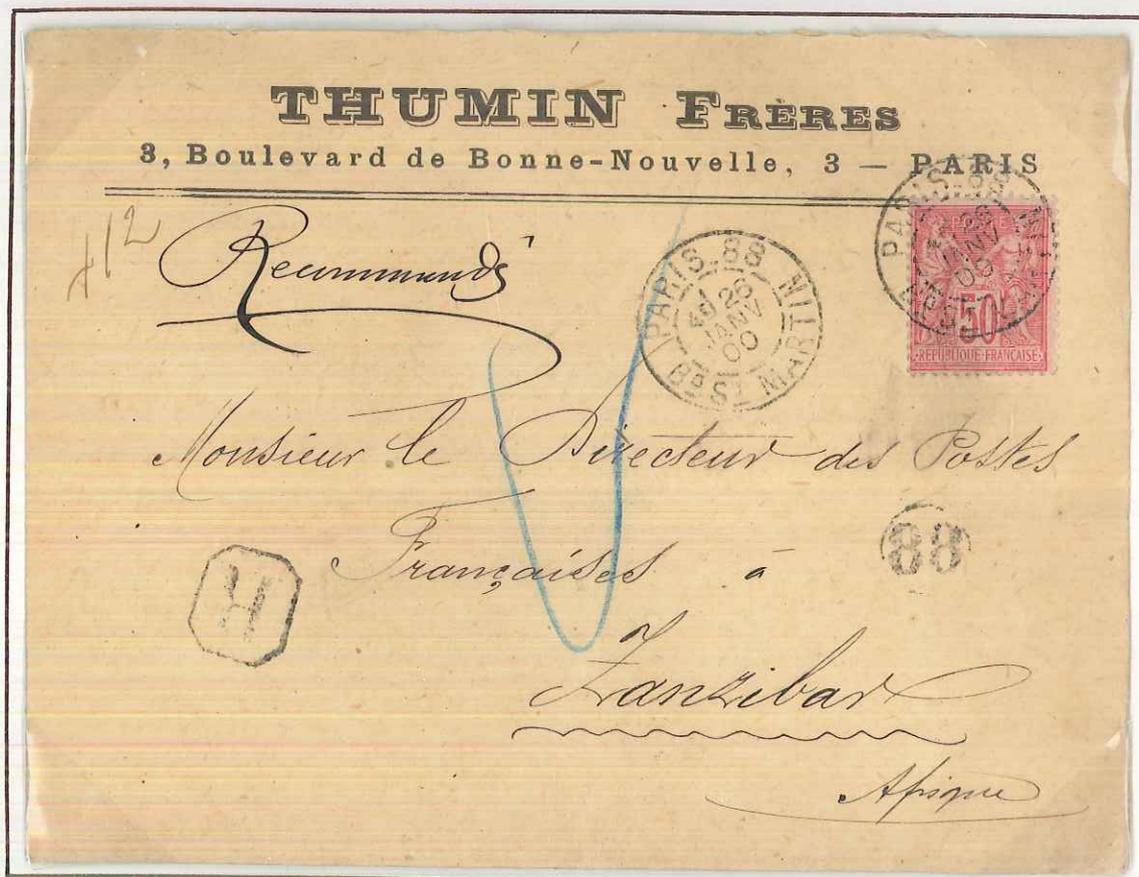
Lettre 1<sup>er</sup> échelon de poids, 0 à 15 g = 25 c. + taxe de recommandé de 25 c., tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878 . Timbre à date du 7 oct.1899 - Paris 47 Bd Hausmann

# AFRIQUE

ZANZIBAR - Bureau français : Entrée U.P.U. le 1.07.1889



Tarif du 1.04.1879 pour les imprimés jusqu'à 50g. envoyés sous enveloppe ouverte.  
Cet imprimé arrivé à destination est réexpédié à Pietrosella près d'Ajaccio (Corse)



Tarif du 1.04.1879, 1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 25c. + taxe de recommandé de 25c.,  
Tarif du 16.01.1879 : loi du 16.01.1879 et décret du 3.01.1879 .